



SECTION JURASSIENNE DE L'APF

DISCOURS DE PIERRE-ANDRE COMTE, PRESIDENT DE LA SECTION JURASSIENNE DE L'APF A L'OCCASION DE LA XXXII^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'APF REGION EUROPE - DELEMONT, le 14 novembre 2019

Salutations d'usage (cf. protocole)

Chers collègues, chers amis,

Je voudrais vous redire la fierté que la Section jurassienne de l'APF ressent à cette instant d'être honorée de votre présence à Delémont. Et je crois pouvoir affirmer, sans commettre le moindre crime de lèse-protocole, que c'est toute la République jurassienne et son peuple qui vous accueillent aujourd'hui bras ouverts.

Soyez les bienvenus sur cette terre d'histoire, d'espoirs et de fraternité.

Nous vous accueillons en ces lieux à l'occasion du 40^e anniversaire de notre Etat SOUVERAIN au sein de la Confédération suisse.

Les thèmes centraux de nos débats ont été choisis précisément en fonction d'un événement que nous célébrons depuis des mois sous le regard d'une Suisse qui se demande toujours ce que pourrait bien lui concocter de singulier son dernier né. Nous vous parlerons donc de notre droit d'autodétermination, librement exercé pour atteindre l'objectif ultime : la souveraineté et l'indépendance.

On dit parfois que le Jura est « l'enfant terrible » de la Suisse. Nous voudrions que ce soit toujours le cas, et revendiquons volontiers cet « attribut politique ».

Le Jura a une histoire. Passionnante. Par moments capricieuse, tragique, presque lyrique, parfois glorieuse. Belle. Je vous en dirai davantage lors de nos débats ultérieurs.

Le canton du Jura est né d'une lutte d'indépendance acharnée, conduite sous la houlette d'une grande idée et des hommes et des femmes qui l'ont servie. Je parle d'hommes et de femmes qui se sont placés au-dessus de la mêlée ordinaire, laissant les considérations subalternes de côté, et plaçant l'idéal au-dessus des contingences artisanes.

Cette lutte a insinué chez les Jurassiens un sentiment de puissance quant aux droits fondamentaux de leur peuple. Ils en ont conçu une inclination naturelle vers ce qui retourne de la hauteur d'esprit et de la noblesse du verbe. Elever le regard et scruter des horizons plus lointains qu'à l'ordinaire. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire avec un certain succès.

Homère définissait la société véritablement humaine par « l'assemblée délibérative », à savoir la réunion des citoyens qui crée les normes, le droit, les règles de la vie en commun. Les Jurassiens se sont inscrits d'emblée dans cette filiation grecque : le pouvoir politique n'est légitimé ni par ses œuvres, ni par ses buts sublimes, mais par la volonté consciente des citoyens, le respect de leur personne et leur amour de la cité. Egaux entre eux, différents des autres, autonomes par conséquent.

Par ailleurs, les Jurassiens ne sont pas des électrons libres propulsés sur la Terre par le rayonnement cosmique. Ils sont les enfants d'un passé qui vit en eux, les soutient, les stimule, qui transcende leur vie et l'inscrit dans l'humanité. Ils sont des gens comme les autres, ni pires ni meilleurs, mais ils éprouvent très fortement leur singularité, qu'elle soit historique, culturelle, psychologique ou linguistique. Ils forment un très petit peuple, mais un peuple vivant.

Depuis 1947, année qui marque le « réveil du peuple jurassien », ils n'ont cessé de vouloir donner à leur conscience d'exister une forme politique, celle que la Confédération suisse offrait avec sa structure cantonale. Leur revendication n'aurait pu prendre cette forme ailleurs. Mais la Suisse présentait cette particularité de réunir des Etats historiques, parfois minuscules, qui illustraient pleinement la philosophie politique des Grecs de l'âge classique. Aussi petite que soit l'assemblée des citoyens, leur volonté reste néanmoins la source unique de la légitimité.

Pourquoi avons-nous investi tant de passion pour l'indépendance de ce coin autrefois oublié de Romandie, de la Suisse française ? Je crois que la raison en est compliquée, mais nous lui avons donné une réponse simple : grâce au Jura, nous avons illustré notre être, notre dignité humaine, notre singularité et, même pour le plus pauvre d'entre nous, notre richesse. Et celle-là vaut moralement toutes les autres... même si elle ne règle ni nos impôts, ni nos cotisations d'assurance-maladie, ni nos factures dans les supermarchés !

Bien sûr, et avant tout, devrais-je dire, notre identité, c'est aussi et surtout la langue. Notre langue d'origine, la langue maternelle. Le français et les valeurs dans lesquelles nous avons puisé la force de briser « les chaînes d'un injuste destin », ainsi que le proclame notre « hymne national ».

Contrairement à ce qu'on essaie parfois de nous faire croire, le fait pour un peuple de vouloir protéger sa langue n'est pas une attitude rétrograde et ethnocentriste. Pas plus que légiférer en matière linguistique n'est illégitime, car cela résulte d'une volonté qui a un rapport direct avec l'affirmation du sentiment identitaire, personnel ou collectif, public. Ceux qui, en Suisse, trahissent nos langues nationales en les négligeant ou en les abandonnant aux terres arides de la domination s'assoient sur notre histoire commune et, sous prétexte de participer à la course effrénée vers une modernité décrétée universelle, concourent de surcroît à l'élan mortel vers l'enfouissement des cultures et l'uniformisation du monde.

Le Jura est le seul canton suisse à posséder une Loi sur la langue française. Si le canton de Genève se réfère à une disposition constitutionnelle, l'Etat jurassien s'appuie sur la Constitution et sur la loi. La loi adoptée le 20 octobre 2010 est remarquable parce qu'elle articule des notions et formulations inédites : amour de la langue, rayonnement et promotion au lieu de défense et sauvegarde du français. L'usage d'autres langues dans le cas d'accueil d'hôtes étrangers pour des événements extraordinaires y est bien sûr mentionné.

Notre identité. Ni meilleure, ni inférieure à celles qui recouvrent la diversité du monde, forge la distinction des peuples constitués par l'histoire, la culture, la volonté des hommes.

Et tout naturellement, nous voilà insérés dans la volonté de nous impliquer dans la francophonie. Aujourd'hui, si la francophonie poursuit une action visant à assurer le rayonnement de notre langue sur tous les continents, elle élargit ses engagements à la défense des Droits de l'homme, à l'égalité entre hommes et femmes, aux droits des enfants, à la protection de l'environnement, à la promotion de la démocratie et à l'exigence du développement durable. Elle s'inscrit parfaitement dans la présente « bataille à penser » et est appelée à construire une mondialisation qui ouvre les yeux sur la dimension humaine du progrès et de la croissance, qui sache protéger les identités et la diversité culturelle, et qui soit dotée d'un véritable projet humaniste. Dans ce contexte, et compte tenu de son passé, le Jura a toute sa place au sein de la francophonie institutionnelle et militante.

Chers amis, j'en termine avec cette petite note exagérément lyrique, mais que vous me pardonneriez, j'en suis sûr.

Le Jura, c'est un rêve – un vrai cette fois-ci – parfois abandonné et souvent repris, l'histoire de femmes et d'hommes gagnés à la liberté, un devoir et un honneur, une parole, libre, un débat, une controverse, une philosophie. C'est l'ambition orgueilleuse et admirable de redresser les torts devant sa porte.

Voilà, Mesdames et Messieurs, hôtes du plus noble lignage politique, les quelques mots que je voulais vous proposer. Je vous réitère mes remerciements les plus chaleureux et fraternels de nous avoir rejoints pour célébrer ensemble les valeurs fondatrices qui nous unissent.

Vive la XXXII^e Assemblée régionale de l'APF !

Pierre-André Comte
Président de la Section jurassienne de l'APF

Delémont, le 14 novembre 2019